



EUROPEAN
ORGANIZATION
OF REGIONAL
AUDIT INSTITUTIONS

JOURNEE D'ETUDES EURORAI

Toulouse, 24 octobre 2003

**La communication et la publicité
des institutions régionales de contrôle :
approche comparée des pratiques dans quatre pays –
Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni**

**Documents de travail pour la 1ère session
« Les rapports de contrôle sur les villes et assimilées »**

Audit Commission of England and Wales :

- Lettre de recommandations du contrôle 2001 / 2002 : Conseil municipal d'EPSOM et EWELL

Conférencier :

Stephen TAYLOR, chef du secteur de contrôle des finances de la région sud à la Commission d'audit d'Angleterre et du Pays de Galles

Lettre de recommandations du contrôle

Conseil municipal d'Epsom et Ewell

SOMMAIRE

PAGE 2

- Objet de la lettre
- Objectifs de du contrôle
- Contexte du contrôle

PAGE 3

- Messages-clés

PAGES 4 - 8

- Gestion des performances
- Aspects financiers de la gouvernance
- Clôture des comptes
- Travaux de contrôle à venir
- Portée de notre lettre annuelle de recommandations du contrôle à l'attention du Conseil municipal
- Remarques finales

PAGE 9

- Rapports produits pendant le contrôle



DISTRICT AUDIT



Référence :	CMEP002AAL02W – projet 2
Auteurs :	Stephen Taylor – auditeur du district Catherine Morganti – responsable audit
Date :	Novembre 2002

Objet de la lettre

Cette lettre annuelle de recommandations du contrôle fournit aux membres du Conseil municipal un résumé des éléments majeurs dégagés lors de notre audit 2001/2002 et apporte des commentaires sur d'autres questions actuelles. Au cours de l'année, nous avons produit des rapports individuels sur la réalisation de certains aspects spécifiques de notre travail. Ces rapports, qui sont mentionnés à la fin de la lettre à titre d'information pour les membres font actuellement l'objet de discussions approfondies avec les agents municipaux.

L'*Audit Commission* (Commission de contrôle financier des administrations locales en Angleterre et au Pays de Galles) a fait circuler, auprès de toutes les entités auditées, une déclaration résumant les principales responsabilités des auditeurs. Notre contrôle a été mené en conformité avec les principes énoncés dans cette déclaration. Ce que nous affirmons au sujet des résultats de notre contrôle doit être considéré en tenant compte de ce contexte plus formel.

Objectifs du contrôle

Notre *Code of Practice* (Code de conduite) exige de nous que nous élaborions un programme de travail permettant d'aborder les principaux risques, opérationnels et financiers, auxquels vous êtes confrontés et qui ont un impact sur nos responsabilités. Notre travail se concentre sur la question de savoir si vous avez des dispositions appropriées pour ce qui suit.

Performance

- Respect des principes d'efficacité, d'efficience et d'économie dans l'utilisation des ressources.
- Tenue d'un plan de performance en termes d'économicité.
- Production d'informations sur la performance.

Aspects financiers de la gouvernance

- S'assurer que votre situation financière est saine.

- Vous convaincre vous-mêmes que vos systèmes internes de contrôle des finances sont à la fois adéquats et efficaces.
- Garantir des standards convenables en matière de conduite des finances ; prévenir et détecter la fraude et la corruption.
- S'assurer de la légalité des transactions.

Comptes

- Notre avis est que vos comptes présentent une image fidèle de la situation financière du Conseil municipal.

L'illustration 1 ci-dessous traduit cette position.

ILLUSTRATION 1 LE CODE DE CONDUITE DE LA COMMISSION D'AUDIT

